

Un Médecin Chef du service PMI (H/F) *(cadre d'emplois des médecins territoriaux)*

pour sa Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfant et de la Famille, Direction déléguée à la Petite Enfance et Prévention

Missions

Sous l'autorité du Directeur délégué à la petite enfance et prévention, le médecin chef du service PMI contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique départementale en matière de prévention et de promotion de la santé de l'enfant et de la famille définie par le Code de la Santé Publique et le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Dans ce cadre, il assure la responsabilité du service de protection maternelle et infantile et fait partie de l'équipe d'encadrement de la direction de la prévention et la protection de l'enfant et de la famille.

Il est également le médecin référent « protection de l'enfance » tel que précisé à l'article L221-2 du Code de l'Action Sociale et des Famille. Il participe à l'organisation des modalités de travail et de coordination entre les pôles PMI en territoire et la cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP) d'une part et les médecins libéraux et hospitaliers ainsi que les médecins de santé scolaire du Département d'autre part.

A ce titre, le médecin chef assurera les missions suivantes :

Activités de médecin chef de service PMI

Le service de Protection maternelle et infantile assure deux missions : la mission santé maternelle et infantile et la mission accueil collectif du jeune enfant. Dans ce cadre, les missions du médecin chef PMI sont :

-Animer et piloter le service PMI :

- assurer l'encadrement et le management de l'ensemble des agents du service : 6 agents administratifs, 1 sage-femme de coordination et 5 orthoptistes,

-Être responsable et garant de la mise en œuvre départementale des missions légales de la PMI dans le cadre du champ médical

-Animer et coordonner les équipes médicales dans la mise en œuvre territoriale des missions départementales de PMI en concertation avec les directeurs de territoire :

- coordonner à l'échelle départementale la réalisation des missions de consultations prénatales et postnatales,

- coordonner à l'échelle départementale les actions de prévention à l'attention des femmes enceintes, des futurs parents, des jeunes et des enfants de moins de 6 ans,

- assurer l'encadrement technique des médecins responsables de pôle PMI au sein des MDS,

- assurer l'encadrement pédagogique et médical des étudiants en médecine,

- participer au recrutement des médecins des pôles PMI en territoire.

-Contribuer aux procédures liées à l'accueil du jeune enfant :

- garantir la gestion et la régularité des procédures concernant les structures d'accueil de la petite enfance, les structures périscolaires et de loisirs,
- garantir la sécurisation des procédures juridiques d'autorisation ou d'avis de fonctionnement des établissements visés,
- assurer un avis technique sur les conditions d'accueil des enfants de moins de 6 ans dans les structures d'accueil du jeune enfant et les structures d'accueil périscolaire et de centre de loisirs sans hébergement
- participer aux visites de structures petite enfance dans le cadre de la mission de création, de suivi et de contrôle.

-Organiser et élaborer la production de données en épidémiologie et en santé publique.

Le médecin chef du service PMI assurera une veille réglementaire, médicale et technique et sera garant de la gestion de la pharmacie centrale avec l'autorisation donnée par l'ARS.

Activités de médecin référent protection de l'enfance

- contribuer à l'articulation entre les services départementaux intervenant dans le dispositif de protection de l'enfant, notamment le service PMI et la CRIP,
- assurer le rôle « d'interlocuteur départemental » en matière de protection de l'enfant pour les médecins libéraux, hospitaliers et de santé scolaire,
- aider à la qualification des IP en lien avec la CRIP et les médecins de territoire,
- assurer un appui technique auprès du médecin de territoire pour l'évaluation de l'IP,
- assurer un appui technique et clinique concernant le parcours santé des enfants confiés à l'ASE en concertation avec les médecins des territoires,
- contribuer à la mission adoption en lien avec le service Adoption en participant au suivi de la santé des enfants nés sous le secret.

Compétences/Aptitudes

- qualification en pédiatrie ou, par dérogation, en médecine générale avec une compétence en pédiatrie et développement de l'enfant et en planification /gynécologie,
- expérience préalable en PMI ,
- bonne connaissance de l'organisation et des principes de fonctionnement des collectivités territoriales et des institutions,
- connaissance managériale requise,
- qualités managériales, capacité d'écoute, autonomie, initiative, disponibilité, capacités d'analyse, de synthèse et de décisions et aptitude à faire circuler l'information requises.

Renseignements : Service Recrutement – Carrière – Paie au 02.47.31.49.04

Merci d'adresser votre candidature accompagnée d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitæ et de la copie de votre dernier arrêté de position administrative à :

Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire
Direction des Ressources Humaines
Place de la Préfecture - 37927 TOURS CEDEX 9
ou par mail à recrute@departement-touraine.fr

www.touraine.fr

TOURAINÉ
LE DÉPARTEMENT 